

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 14 Mars à 18h s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents Elisabeth Bousquet, Fabrice De Nardi, Fabrice Redoules, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Roger Bourhoven, Sylvia Jouhanneau, Rémy Soullignac et Dominique Colombo

Convocation du 7/03/2016

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 Février 2016 à l'unanimité, et validation.

II – Délibération relative à l'adhésion au groupement de commandes pour la vérification périodique obligatoire des installations électriques

La proposition faite à l'assemblée, est de se regrouper avec les communes intéressées de la communauté de communes, pour désigner un cabinet chargé de l'appel d'offres, le marché de notre commune arrivant à terme. Il s'agit de voter notre adhésion à ce groupement et d'autoriser Jérôme Bonafous à établir la convention qui régira le groupement de commandes dont la Communauté de Communes assurera la coordination.

Fabrice De Nardi est désigné membre de la commission d'appel d'offres.

VOTE : 11 POUR : / CONTRE : /

Ce point est l'occasion pour le Maire d'informer les conseillers sur la nécessité de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public, qui arrive également au terme de ses trois ans. Compte tenu du montant de la proposition faite par l'entreprise B.S.O, la consultation d'autres entreprises s'impose.

III – Délibération pour la convention de débroussaillage

Jérôme Bonafous informe l'assemblée du classement des voies dont le débroussaillage relève de la Communauté de Communes ou de la commune. Afin de perdurer dans le débroussaillage de l'ensemble, le maire donne lecture du projet de convention avec la Communauté de communes, qui prévoit la mise à disposition de personnel et de matériel, l'objet et les conditions financières. Garder cette compétence nous permet de conserver une latitude dans les interventions de débroussaillage et de maintenir l'emploi dans des conditions financières satisfaisantes.

VOTE : 11 POUR : / CONTRE : /

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 ET VOTE DES TAXES 2016

Daniel Hobmaier distribue à chacun le détail des chapitres Investissements et Fonctionnement pour l'année 2016. Il commente nombre de lignes et attire l'attention de l'assemblée sur deux augmentations notables en Fonctionnement, l'une résultant du choix de solliciter un emploi aidé, l'autre résultant de la loi qui oblige maintenant les élus à percevoir leurs indemnités. Même dans le cas d'une restitution par un don à la commune, solution choisie par Jérôme Bonafous, les charges sociales demeurent dues, grevant ainsi notre budget du montant correspondant. L'exposé se poursuit par une analyse de l'évolution de nos finances depuis le début du mandat, qui conclue à leur bon état.

Jérôme Bonafous remercie Daniel Hobmaier pour la qualité de son travail et de son exposé et propose à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET PRINCIPAL						
résultats reportés opérations de l'exercice	199 763,17	103 302,70 141 340,00	244 153,16	34 324,68 164 948,95	0,00 443 916,33	137 627,38 306 288,95
TOTAUX	199 763,17	244 642,70	244 153,16	199 273, 63	443 916,33	443 916,33
résultats intermédiaires virements entre sections pour équilibrer	44 879,53	44 879,53	44 879,53	44 879,53	44 879,53	44 879,53
TOTAUX CUMULES	244 642,70	244 642,70	244 153,16	244 153,16	488 795,86	488 795,86
résultats définitifs		0,00		0,00		0,00

POUR : 11 CONTRE : / ABSENT : /

VOTE DES TAXES

Jérôme Bonafous réitère une volonté partagée de ne pas augmenter la fiscalité directe locale et soumet au vote les taux des taxes comme suit :

TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	8.40
TAXE FONCIERE BATI	6.99
TAXE NON BATI	41.65
C.F.E.	11.93

POUR : 11 CONTRE : / ABSENT : /

V – VOTE DES SUBVENTIONS

Après la lecture des demandes de subventions parvenues à la mairie, Jérôme Bonafous rappelle les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent être attribuées et précise que, pour les collèges et les clubs, nous avons défini un montant de 20 euros par enfant. L'assemblée délibère des attributions, dans la limite des 3000 euros arrêtés dans le budget.

AFPL	200
Comité des fêtes des Arques	600
La Ruche des Arques	400
Les Ateliers des Arques	500
La Diane les Arquoise	600
Resto du Cœur	200
A.P.E. Cazals	180
Chambre artisanale	80
Chercheurs d'Etoiles	100

Soit un total de 2 860 euros, une réserve de 140 euros correspondant au nombre d'élèves de la commune pour le Collège de Salviac dont la demande ne nous est pas encore parvenue

POUR : 11 CONTRE : / ABSENT : /

VI – Questions diverses

Chantier de la rue principale :

Rappel de la date d'achèvement contractuelle, le 25 Mars

Roger Bourhoven liste les réserves en vue du bon achèvement.

Identification des deux résistants inhumés aux Arques : Frédérique Boret souhaite avoir le temps nécessaire à la vérification d'une nouvelle hypothèse. Il est convenu de faire un point le 15 Avril.